



# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES – MEDITERRANEE

Contrat 2022-2028

Commune de Cordes sur Ciel

Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND ;

Le pôle d'Equilibre Territorial de l'Albigeois et des Bastides, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc ESPITALIER

Le Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, représenté par sa directrice Madame PINOL

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par sa directrice Madame LAFENETRE

La Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C), représentée par son Président, Monsieur Bernard ANDRIEU ;

La Commune de Cordes sur Ciel, représentée par son Maire, Monsieur Bernard ANDRIEU ;

## Table des matières

Article 1 : Objet :	4
Article 2 : Contexte et enjeux :	5
Présentation de la commune de Cordes sur Ciel, Bourg-Centre Occitanie	5
1. Un territoire d'artisanat, d'art et de culture	6
2. Un tissu économique intercommunal orienté sur l'ensemble des activités agricoles	7
3. Une activité économique conditionnée par le tourisme saisonnier	8
4. Une offre d'hébergement, de restauration insuffisante et limitée à la haute saison	8
5. Une offre d'habitat souvent dégradée ou vacante	9
6. Une offre de mobilité restreinte	10
7. Une offre santé social, sénior jeunesse structurante pour le territoire	11
8. Des espaces publics et un cadre de vie au fort potentiel	11
Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :	13
Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre	14
Article 5 : les partenaires	14
Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement	14
Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions	15
Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » (le cas échéant)	16
Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département	17
Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région	17
Article 8 : Gouvernance	23
Article 9 : Durée	23

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

**Vu** la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXXXXX,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXXX / d'Agglomération de XXXXXXXX en date du XXXXX,

**Vu** la délibération du PETR / Association / PNR de XXXXXXXXXXXXXXXX en date du XXXXXXX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

**Préambule :**

**Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet :**

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, la commune de Cordes sur Ciel, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des bastides ainsi que nos partenaires tel que le CAUE ou encore les chambres consulaires.

Il a également pour objectifs d’agir pour soutenir les fonctions de centralité et l’attractivité de la commune de Cordes sur Ciel, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d’une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l’amélioration des conditions d’accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l’économie et de l’emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l’habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s’inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l’Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s’inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie, dont il est un sous-ensemble.

## Article 2 : Contexte et enjeux :

### Présentation de la commune de Cordes sur Ciel, Bourg-Centre Occitanie

Considérée comme l’une des premières « bastides » de la région, Cordes va alors connaître une croissance exceptionnelle, grâce au négoce du tissage (toiles, drap) et du cuir. Durant cet âge d’or (de 1280 à 1350), des marchands enrichis et quelques familles nobles font édifier de somptueux palais gothiques aux surprenantes façades décorées. Parallèlement, la cité se dote de plusieurs lignes de fortifications, pour contenir une population grandissante, avoisinant rapidement les 5500 habitants.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, suite aux Guerres de Religion, puis dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la construction du Canal du Midi, qui bouleverse les grands axes commerciaux du Sud-Ouest, la Cité connaît une période de déclin. Pendant les deux siècles suivants, ce repli et cette pauvreté (relative) protégeront les constructions médiévales de la destruction, nous livrant aujourd’hui un patrimoine architectural remarquable car quasiment intact : puissantes portes fortifiées, fastueuses demeures aux façades sculptées magnifiant l’art gothique. Cet héritage fait de Cordes l’une des villes médiévales les plus significatives de France et un des hauts lieux du patrimoine européen. Elle est aujourd’hui classée parmi les Grands Sites Midi-Pyrénées. Son cadre de vie, d’une rare authenticité, a également su attirer, inspirer et retenir artistes et artisans d’art qui, directement ou indirectement, furent à l’origine de la renaissance de Cordes. Réunis durant la Seconde Guerre Mondiale autour du peintre Yves Brayer, ils réveillèrent la cité oubliée et lui permirent de prendre un nouvel essor.

#### La commune en quelques chiffres

**822 habitants**

**781 logements**

**55% résidences principales dont**

**65,5% propriétaires**

**26,2% résidences secondaires**

**18,9% soit 147 logements vacants**

**66% soit 515 construits avant 1970**

**-2,2% d’habitants par an depuis 2013**

**51,3% soit 422 d’habitants de 60 ans et plus**

**125 établissements recensés à la CCI**

**76 établissements recensés à la CMA**

## Atouts

- Territoire riche en professionnels de santé et social sur la partie Cordaise
- Une diversité paysagère
- Présence de nombreux monuments historiques et sites classés et inscrits
- Des axes routiers structurants
- Proximité de pôles urbains structurants
- Un pôle Cordes - Les Cabannes disposant de nombreux commerçants à l'année
- De nombreux projets communaux sur le territoire

## Faiblesses

- De nombreuses communes sans aucun commerce ou service
- Une absence de professionnels de santé sur le Causse
- Des territoires peu peuplés
- De nombreux périmètres de protection qui contraignent le développement urbain et le développement d'énergies renouvelables
- Une offre locative insuffisante
- Des problèmes de mobilités importants
- 65% de logements construits avant 1970 qui nécessiteraient des travaux de rénovations thermiques

## Opportunités

- Pérenniser le tourisme vert en y associant la découverte du territoire et de la production locale
- Préservation du patrimoine et du paysage local
- Un cadre de vie de grande qualité qui attire les actifs indépendants grâce à l'arrivée de la fibre

## Menaces

- Désertification du territoire au profit des grands pôles urbains et vieillissement de la population
- Environ 20% de logements vacants sur le territoire
- Déprise de certaines terres agricoles
- Des professionnels de santé nombreux mais en fin de carrière pour certains
- Des locaux commerciaux vacants important sur le pôle Cordes-Les Cabannes
- Un manque de restaurateurs à l'année

## Un territoire à la programmation culturelle dynamique

Le territoire de la 4C est également marqué par la présence de lieux culturels publics ou privés, globalement ouverts à l'année avec la présence de deux théâtres, aux Cabannes et à Vaour, et une programmation complète ainsi que de trois médiathèques. De nombreux événements culturels font également vivre le territoire et en développent la notoriété, comme l'été de Vaour, le festival de l'ACADOC, l'association Recto-Verso ou encore la Talvera.

### L'art et l'artisanat : un territoire riche mais peu valorisé

75 artistes et artisans d'art sont recensés à l'échelle de la 4C dont plus de 25 artistes à Cordes même et 28 artisans d'art. Cependant, aucun label ne met en valeur cette particularité du territoire alors même que certains existent comme « Ville et métiers d'art ». Les artistes et artisans sont aujourd'hui confrontés à un décalage entre l'offre, parfois inadapté au marché, ou coûteux car qualitatif, et la demande, dû à un public qui a évolué à Cordes ces dernières années et à une baisse générale du pouvoir d'achat.

#### Enjeux

Valorisation des savoirs faire locaux

Communication sur la vie du territoire

Maintien et continuité d'une vie culturelle toute l'année et répartie sur l'ensemble du territoire

## 2. Un tissu économique intercommunal orienté sur l'ensemble des activités agricoles

### Une activité agricole en difficulté...

La moitié du territoire de la 4C est composé de surfaces agricoles, et les agriculteurs représentent 6% de la population active. Cependant, de nombreux exploitants partent en retraite et vendent leurs terres sans l'habitation, ce qui pose des problèmes de logements pour les nouveaux exploitants venant s'installer sur le territoire. De nombreuses successions posent également problèmes. Les interactions avec les villes se font lors des marchés hebdomadaires, points de vente de produits de proximité. Le potentiel du territoire pour favoriser la consommation locale et les circuits courts est important.

### Mais une volonté affichée de maintenir cette activité

Face à la demande de développement d'équipements photovoltaïques au sol sur le territoire, l'intercommunalité s'inscrit dans une volonté de maintenir et développer l'agriculture sur le territoire et de préserver des terres arables et d'élevage. La 4C souhaite encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire et le développement de la filière agro-alimentaire.

#### Enjeux

Soutenir l'activité agricole à l'échelle de la 4C

Développer les circuits courts et les débouchés de ventes locales pour les agriculteurs

### **3. Une activité économique conditionnée par le tourisme saisonnier**

#### **A l'échelle de la 4c, peu de consommation locale pour les produits de la vie quotidienne**

On compte plus de 25 commerces alimentaires et de services à Cordes/Les Cabannes. A Penne, Vaour et Milhars, des commerces alimentaires sont aussi présents. Un large choix est accessible pour l'achat en vente directe chez les producteurs. Malgré cette offre, le taux de maintien des consommateurs sur le territoire de la 4C est très faible : 34% pour les dépenses alimentaires et 12% pour les dépenses non alimentaires. L'évasion commerciale profite aux commerces de Gaillac, Albi, Saint-Antonin-Noble-Val, Nègrepelisse, Carmaux ou encore Laguépie. Pour les habitants souhaitant consommer local en superette, le coût de la vie est élevé.

#### **A Cordes-sur-Ciel, le poids du tourisme saisonnier dans l'occupation des locaux commerçants**

Dans la cité de Cordes, on observe un turn-over (changement) important avec une majorité de boutiques saisonnières. Les locaux du haut de la cité sont en effet souvent soumis à des baux saisonniers ou précaires qui ne favorisent pas l'installation pérenne des commerçants et préviennent la création d'une clientèle locale habituée. De plus, les locaux sont anciens et mal isolés avec des coûts de travaux trop élevés pour être supportés par les commerçants qui préfèrent donc fermer en hiver au vu des conditions de travail. On comptait 38 locaux vacants dans Cordes dont 36 dans la cité et 5 aux Cabannes en septembre 2022. Plusieurs facteurs viennent expliquer cette vacance : des locaux sans accès au logement du haut, l'ampleur des travaux de rénovation à effectuer, des prix de vente trop élevés, des propriétaires parfois injoignables, des baux précaires ou saisonniers...

Trois associations de commerces dynamiques existent mais ne communiquent que très peu entre elles, ce qui pose des problèmes de coordination pour mettre en place des actions communes pour revitaliser la cité. Les outils numériques sont peu utilisés chez les commerçants.

### **4. Une offre d'hébergement, de restauration insuffisante et limitée à la haute saison**

#### **Une offre de restauration saisonnière et de qualité variable**

On compte 18 restaurants à l'échelle de la 4C dont 10 se situent dans la cité de Cordes-sur-Ciel. Sur les 18 restaurants, 10 sont saisonniers. De manière générale, les restaurants ouvrent très peu sur la semaine, qu'il s'agisse de saisonniers ou de restaurateurs présents à l'année. Cela s'explique à la fois par des difficultés de recrutement et le choix des restaurateurs de ne pas ouvrir suite à une saison d'été qui permet de faire un bilan positif pour l'année. Bien que l'office de tourisme ait tenté de coordonner les jours et horaires d'ouvertures des restaurants, les restaurateurs ne respectent que peu le planning mis en place. L'offre de restauration est de faible qualité avec une moyenne basse des avis Google pour la restauration à Cordes (note moyenne de 3,8/5 pour l'ensemble des 10 restaurants). Les moyens de communication numérique ne sont que peu utilisés avec 7 restaurants sur 18 qui ont une visibilité sur internet.



## Une offre d'hébergement dynamique

Le territoire de la Toscane Occitane dont la 4C fait partie, héberge seulement 20% des nuits marchandes. Le territoire continue malgré ces chiffres d'attirer les investisseurs qui viennent ouvrir des maisons d'hôtes, gîtes. Toutefois, cette offre d'hébergement est majoritairement saisonnière avec 95 structures sur les 241 de la 4C ouvertes à l'année et 14 sur 58 à Cordes-sur-Ciel. Trois types d'offres manquent sur le territoire : l'hébergement haute gamme (minimum 4 étoiles), l'hébergement petit budget type auberge de jeunesse, gîte d'étape.

Un hôtel haut de gamme est en cours de construction dans la cité de Cordes. L'offre d'hébergement est de bonne qualité avec 10 chambres d'hôtes et hôtels situés à Cordes et ayant des avis supérieurs à 9/10 sur Booking. La gamme de prix est large allant de 67€ à plus 200€ la nuit.

Un parking est dédié aux camping-caristes au bas de Cordes avec un projet de la commune de le structurer et le mettre en valeur.

### Enjeux

Assurer des services de qualité tout au long de l'année

Assurer une qualité de l'expérience touristique

Maintenir et créer des emplois locaux

## 5. Une offre d'habitat souvent dégradée ou vacante

### Un bâti ancien

45% des résidences principales de la 4C ont été construites avant 1919. Bien que le bâti patrimonial soit un atout pour le cadre de vie des habitants, son ancienneté cause plusieurs difficultés notamment celle de la précarité énergétique des ménages. A l'échelle de la 4C, plus de 65% des logements ont été construits avant la première loi de régulation thermique en 1974. Les logements anciens sont également peu adaptés aux besoins actuels de la population.

Le bâti constitue pour Cordes-sur-Ciel un véritable atout en termes de patrimoine et de cadre de vie. Le cœur de la cité est inscrit dans un périmètre SPR\*. Bien que cette protection soit une garantie de sauvegarde de la qualité du bâti historique, elle induit également de fortes contraintes pour les travaux de rénovation à la fois en termes techniques et financiers. L'inscription en SPR limite également le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque.

\*Secteur Patrimonial Remarquable

### Un parc de logements qui connaît une augmentation des ventes malgré une vacance prégnante

A Cordes, le nombre de ventes immobilières a augmenté passant de 47 ventes en 2018-2019 à 56 en 2020-2021 soit une augmentation de 20%. Toutefois, le territoire dans son ensemble connaît de forts taux de vacance résidentielle qui atteignent aujourd'hui 12% à l'échelle de la 4C avec des problématiques centrées sur Penne et St Martin Laguëpie – et 19% à Cordes-sur-Ciel. La vacance des logements s'accompagne de la présence de

nombreux bâtis dégradés, menaçant parfois la sécurité des habitants. Des problématiques de succession sont un des éléments explicatifs de la vacance dans la cité.

L'offre locative ne répond pas à la demande notamment pour les jeunes, les familles et les saisonniers.

### **Le poids du tourisme sur l'habitat**

L'activité touristique développée sur le territoire de Cordes-sur-Ciel et de la 4C se traduit par une capacité d'hébergement de la population non permanente de 104,4% par rapport à la population permanente à Cordes sur Ciel. Le nombre de résidences secondaires est également relativement élevé à l'échelle de la 4C et de Cordes sur Ciel en raison de la présence d'un public venant d'Espagne et du Royaume-Uni et d'actifs travaillant dans les grands pôles d'emplois éloignés qui ne sont présents que le week-end. Le nombre conséquent de logements touristiques entraîne un manque de logements locatifs.

### **Enjeux**

**Diversification du parcours résidentiel notamment pour les jeunes résidents**

**Rénovation globale du parc de logement**

**Accession sociale à la propriété**

**Préservation de l'équilibre de logement touristique / habitat**

## **6. Une offre de mobilité restreinte**

### **Un territoire structuré par l'usage de la voiture**

Les mobilités entre les différents pôles de la 4C et à l'extérieur de la 4C sont structurées par l'usage de la voiture. Cependant, ces pratiques posent questions notamment pour les personnes âgées, sur le volet santé. Un covoiturage solidaire a été mis en place à l'échelle intercommunale mais ne parvient pas à résorber les problématiques : il reste peu utilisé.

### **Des réseaux de transports en commun peu adaptés aux besoins**

Un réseau de bus régional dessert l'intercommunalité mais seules 6 communes sur les 22 sont traversées. Les bus régionaux sont favorisés majoritairement pour les touristes en été pour le Causse qui a une ligne de bus les week-ends d'été et pour la desserte de la ville de Penne. Cependant, le vieillissement de la population de la 4C rend le développement des transports en commun plus pressant pour prévenir l'isolement. Un TAD intercommunal a été mis en place mais n'est que très peu utilisé.

Enfin, le territoire bénéficie de la présence d'une gare : Vindrac. Cette dernière est peu accessible en transports en commun – le bus 707 ne permet pas de faire des correspondances ferroviaires. La gare ne dispose pas de guichet ce qui nécessite l'utilisation d'un smartphone pour prendre un billet. Les liaisons entre la gare et le centre touristique de Cordes-sur-Ciel sont quasi inexistantes en transports en commun, ce qui intensifie le recours à l'utilisation de la voiture.

### **Enjeux**

**Interconnexion avec les autres territoires en transports en commun**

Fluidifier les déplacements

Rompres l'isolement des personnes non véhiculées grâce aux transports en commun

Développer les mobilités douces, notamment le vélo afin de compléter la future voie verte

## 7. Une offre santé social, sénior jeunesse structurante pour le territoire

### Enfance / Jeunesse

A l'échelle de la 4C on observe un manque de solutions de mode de garde pour accueillir les enfants. Une réflexion est menée par les habitants du Causse sur l'opportunité de la création d'une structure d'accueil petite enfance. Un projet d'une Maison d'Assistantes Maternelles est en réflexion sur le Causse. Les effectifs des écoles ont diminué entre 2010 et 2020 mais augmentent à nouveau depuis 2021 sur nos 7 écoles. Un projet de nouvelle école est en discussion à Milhars.

### Santé / Social

On note la présence de deux espaces de vie sociale (EVS) ainsi que deux maisons France Services à Vaour et Les Cabannes, espaces essentiels sur le territoire. Cordes représente une polarité de santé à l'échelle de la 4C : elle accueille ainsi une large variété de praticiens de santé (infirmiers, médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, pharmaciens, orthophoniste...). L'absence de professionnels de santé sur le Causse entraîne une mobilité des populations y résidant vers les pôles de Cordes sur Ciel, Saint Antonin-Noble-Val, Caussade, Montricoux, Varen ou Montauban.

### Enjeux

Garantir une offre de service de qualité à tous

Satisfaire les besoins des enfants et des jeunes

Continuer à développer les actions en faveur du lien social et animer le territoire

Accompagner les seniors de notre territoire et trouver des réponses à leur besoin

## 8. Des espaces publics et un cadre de vie au fort potentiel

### Des espaces publics à fort potentiel, peu mis en valeur

L'essentiel des problématiques d'espaces publics se concentre en haut de la cité de Cordes-sur-Ciel. De par son caractère historique, la cité présente des rues pavées souvent détériorées, glissantes et/ou dangereuses. Les façades des bâtiments vacants ou dégradés nuisent à la qualité de l'espace public et de la déambulation dans le cœur de la cité. La présence de véhicules qui stationnent en haut de Cordes est également source de nuisances à la fois en termes de cheminements piétons et en termes de qualité paysagère du site. Les rues de la cité sont également souvent encombrées par des véhicules de livraisons qui ne respectent pas les horaires. Dans le bas de Cordes, la traversée du bourg est souvent compliquée avec un axe de circulation encombré et des véhicules en stationnement omniprésents.

Cependant, on peut noter un réel investissement de l'espace public de la cité par les œuvres des artistes Cordais. En termes de mobilier urbain, la cité compte de nombreux bancs qui devraient mieux s'adapter au contexte architectural et patrimonial.

### **Un défaut d'harmonie des devantures commerciales et des enseignes**

Les commerçants participent à l'embellissement du centre-ville en valorisant et en végétalisant leurs entrées. Cependant, on observe un manque d'harmonisation des enseignes commerçantes notamment en bas de Cordes. De même, certaines vitrines de commerçants éphémères en haut de Cordes qui ne louent que pour une saison ne sont pas valorisées. L'espace commercial manque ainsi de lisibilité. De plus, l'occupation de l'espace publics par les propriétaires de terrasses ne les contraints que très peu par une charte qualité autorisation d'exploitation temporaire. On note également la présence de nombreux panneaux fixés sur le mobilier public en dépit de la réglementation des Bâtiments de France en vigueur à Cordes.

Enfin, de nombreuses vitrines vacantes sont laissées vides alors même qu'elles pourraient être des supports de communication et participer à la valorisation de la cité.

### **Un espace public faiblement lisible**

Cordes-sur-Ciel dispose de nombreux labels et profite des entrées de villes pour les signaler. Cependant, la multiplication des labels entraîne une faible lisibilité de ceux-ci. Aux entrées de villes, ils cohabitent avec les panneaux d'affichages des commerçants ainsi que des évènements en cours sur la 4C, qui sont nombreux et prouvent son dynamisme. Cependant, la multiplication et la superposition de tous ces panneaux nuit à la transmission de l'information. La charte graphique proposée par la municipalité n'est pas respectée.

Il convient de souligner que les professionnels de l'Art Cordais souhaitent s'investir pour la réalisation d'une signalétique artistique.

### **Un stationnement difficile et des parkings peu identifiables**

La problématique du parking est omniprésente à Cordes en raison de son architecture, de sa trame viaire et de sa forte fréquentation. En bas de Cordes, les parkings les plus proches du centre-bourg manquent de cheminements piétons pour rejoindre le centre. La signalétique fait défaut et il est difficile de comprendre où sont les parkings, à quelle distance, le nombre de places restantes et la politique tarifaire. Celle-ci pose d'ailleurs question, avec des tarifs plus bas que dans d'autres cités touristiques similaires. La réglementation tarifaire est peu lisible pour les touristes. Pour les Cordais, un macaron à 10€ l'année existe, à 15€ pour les habitants de l'intercommunalité.

Les espaces publics sont saturés par le stationnement. En bas de Cordes, les places limitées à 10 à 30 minutes ne sont pas respectées ce qui entraîne une difficulté de rotation. Les jours de marché, les exposants garent leur camion à proximité de la place de la Bouteillerie sans tenir compte de la réglementation les obligeant à stationner à plus de 200 mètres du marché.

En haut de la cité, les places sont monopolisées par les habitants, notamment sur le Planol qui n'ont pas de stationnement de proximité réservé en saison. Les hébergements touristiques n'ont pas suffisamment d'espaces dédiés au parking de leur client. Enfin au cœur de la cité, le stationnement est même parfois dangereux, notamment quartier de la Gaudanne.

## **Enjeux**

**Reconquérir et valoriser les façades et pieds de portes**

**Rendre Cordes lisibles pour les visiteurs et les résidents (signalétique, parkings)**

## Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

- **Axe stratégique n°1 : Maintenir et renforcer l'activité économique en capitalisant sur l'artisanat**
- *Renforcer l'armature commerciale de proximité pour maintenir l'activité à l'année*
- *Améliorer l'offre de restauration et d'hébergement et garantir une offre de qualité toute l'année*
- *Lutter contre la vacance commerciale*
- *Développer une synergie entre l'ensemble des acteurs économiques et susciter leur structuration*
- *Faciliter l'accès au numérique aussi bien pour les acteurs économiques que pour les consommateurs*
- *Rendre le cœur de bourg accessible et attractif*
- *Renforcer la visibilité des cœurs de bourgs Cordes / Les Cabannes*
- *Faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité*
  
- **Axe stratégique n°2 : Devenir un véritable territoire d'accueil : rendre l'habitat plus attractif pour les nouveaux arrivants tout en préservant la population actuelle en accompagnant leurs besoins**
- *Maintenir et favoriser la mise en place d'un observatoire de l'habitat*
- *Favoriser la préservation du bâti ancien et remarquable*
- *Recherche d'équilibre entre le parc résidentiel touristique et le parc de logement à l'année*
- *Inciter les propriétaires privés à réhabiliter leurs logements*
- *Lutter contre l'habitat indigne*
- *Adapter le parc de logement au vieillissement de la population*
- *Développer une offre diversifiée de logements permettant d'accueillir des jeunes actifs, familles, saisonniers et apprentis*
- *Réduire la vacance dans le parc privé ancien et remettre sur le marché des logements attractifs*
  
- **Axe stratégique n°3 : Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes, et en développant l'offre d'équipements et de services**
- *Préserver et développer une offre de service éducative et sociale de qualité auprès de la population*
- *Améliorer l'accessibilité aux services pour la population en améliorant les mobilités*
- *Maintenir et renforcer la dynamique culturelle et associative*
- *Améliorer et structurer durablement l'offre de santé*
  
- **OBJECTIF TRANSVERSAL AUX TROIS AXES : CHAQUE ACTION DEVRA REpondre A DES ENJEUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET D'INCLUSION NUMERIQUE**

## Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

## Article 5 : les partenaires

### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

#### **- du territoire communautaire du Cordais et du Causse**

La 4C est actuellement en phase de rédaction de son projet de territoire qui sera présenté en juin 2023, des ateliers sont en cours afin de définir quels sont les actions prioritaires pour une harmonisation du territoire et en complément avec le programme PVD et Bourg-Centre sur Cordes sur Ciel.

Les axes stratégiques retenus dans le cadre du projet de territoire, travaillé en collaboration avec le programme PVD, sont les suivants :

*1. Devenir un véritable territoire d'accueil : rendre l'habitat plus attractif pour les nouveaux arrivants tout en préservant la population actuelle en accompagnant leurs besoins*

*2. Améliorer la qualité de vie en développant l'offre d'équipements et de services (santé, social, mobilités, éducation, seniors, jeunesse...)*

*3. Maintenir et renforcer l'activité économique en capitalisant sur les activités cibles (artisanat, agriculture, agroalimentaire, tourisme)*

#### **- du territoire de projet du pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides**

Cordes-sur-Ciel constitue un bourg-centre important sur le territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Cordes-sur-ciel s'inscrivent en cohérence avec le [Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides](#) 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

## **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

### **De la communauté de communes du Cordais et du Causse**

La communauté de communes du Cordais et du Causse accompagnera la commune signataire du Contrat Bourg Centre, Cordes sur Ciel, au travers de ses missions et de ces compétences de services aux communes (voirie, eau potable, assainissement, urbanisme, Plan Climat Air Energie, opération façades, OPAH, lutte contre l'habitat indigne, petite enfance, enfance jeunesse, culture, économie, commerce, tourisme, communication...)

La 4C apporte un soutien technique aux actions menées par la commune. Elle est, à travers ses études, ses dispositifs contractuels ou ses compétences, un partenaire de chacune des actions du Contrat Bourg Centre.

Une étroite collaboration entre la commune et la Communauté de Communes devra se mettre en place dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la centralité et de l'attractivité du bourg de Cordes sur Ciel.

### **Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :**

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

**Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :**

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Cordes-sur-Ciel dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Une étude a précédemment été réalisée :

- *Liste des études à préciser*

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

**Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » (le cas échéant)**

Pour la commune de Cordes sur Ciel et la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.



Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

## Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg. En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols,

l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

#### **L'Agence Régionale Energie Climat**

##### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

#### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

##### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité

Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

#### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

#### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à

répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11

## La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

## La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)*

et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) ou [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la communes de Cordes sur Ciel et de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre Cordes sur Ciel
- l'EPCI du Cordais et du Causse
- le PETR, Pays de l'Albigeois et des Bastides
- la Région Occitanie
- le Département du Tarn

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Corde sur Ciel (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune et la Communauté de Communes.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Cordes sur Ciel le .....



<p>Le Maire de Cordes sur Ciel</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président du P.E.T.R. de l'Albigeois et des Bastides</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>Le Président du Département du Tarn</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Directrice de l'Etablissement Public Foncier</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>La directrice du Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>		



# Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Fiche action spécifique Bourg-Centre / PVD	
Axe 1	Fiche action 1.15
<i>Maintenir et renforcer l'activité économique en capitalisant sur l'artisanat</i>	<b>Réaménagement du jardin royal et renaturation de ses abords</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p><i>Le jardin royal est un des rares espaces verts du coeur de la cité médiévale. La collectivité s'interroge sur la capacité de cet espace à intégrer le parcours culturel comme potentiel site «repère». La ville de Cordes-sur-Ciel a sollicité la CAUE pour mener une réflexion sur la requalification de cet espace et souhaiterait améliorer l'attractivité de cet espace, qui souffre de dégradations diverses. Elle est en attente d'éléments programmatiques pouvant s'articuler avec le futur parcours culturel qui sillonnera la cité et approchera le jardin.</i></p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser l'organisation circulaire de la ville, et en particulier son enceinte</li> <li>- Accroître le caractère de promenade des derniers remparts</li> <li>- Associer le jardin aux actions culturelles de la ville</li> <li>- Dynamiser le lieu et accroître l'attractivité du jardin royal</li> <li>- Connecter le jardin à la promenade haute et à la cité</li> <li>- Mettre en évidence le point de connexion qui surplombe le jardin.</li> <li>- Aménager ce point haut pour qu'il relie de façon plus lisible et plus directe le jardin royal avec la rue chaude, la montée vers la place de la Bride, le rempart, le Planal, le Bouysset.</li> <li>- Signaler les entrées actuelles du jardin pour une meilleure lisibilité des usages piétons</li> <li>- Valoriser la traversée du jardin</li> <li>- Valoriser le contexte végétal de ce versant sud et son caractère pluriel</li> <li>- Exploiter le potentiel pédagogique de cette promenade</li> </ul>	
<b>Descriptif des projets/opérations envisagés</b>	
<p><b>Projet 1.15 : Réaménagement du jardin royal à destination jardin fleurie et renaturation de ces alentours. Suppression d'une zone minérale et création d'un espace végétal</b></p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i>            3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,            4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Cordes sur Ciel</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 450 000 €</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p>2023 : Lancement concours + choix du candidat</p> <p>2024 : étude préopérationnelle, demandes de financements</p> <p>2024/2025 : démarrage des travaux</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  <i>Partenariat technique :</i> CAUE, Association des maires, PETR</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat (fonds verts), Région, Département</p>	<p><b>Plus dysfonctionnements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coeur de cité</li> <li>Rue Chaude</li> <li>Jardin Royal</li> <li>Vaine britannique</li> <li>Stationnement</li> <li>Chemins piétons</li> <li>Parc à créer</li> <li>Promenade piétonnière aménagée</li> </ul> <p><b>de stationnement :</b>            (Circules et triangles marqués) une longue</p> <p><b>Plus d'images de Cordes-sur-Ciel :</b>            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart            - Principale zone de stationnement existante            - Rempart (sur plan) et sa section            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart</p> <p><b>Plus d'images de Cordes-sur-Ciel :</b>            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart            - Vue sur le jardin royal depuis le rempart</p>

## Fiche action spécifique Bourg-Centre / PVD

### Axe 3

*Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services*

### Fiche action 3.1

### Faire évoluer le Transport à la Demande

#### Présentation de l'action

##### Contexte

Le TAD actuel de la 4C fonctionne une matinée par semaine, pour amener les habitants qui le sollicitent, au marché de Les Cabannes et à Cordes sur Ciel, tous les mercredis matins. Il réalise en moyenne 91km chaque mercredi et récupère en moyenne 4 usagers.

Ce TAD n'est pas assez mis en valeur, très peu fréquenté, et certains usagers le demandent pour aller vers d'autres territoires (notamment le Tarn et Garonne pour les habitants du Causse). De plus, n'étant disponible que le mercredi, il ne répond pas à la demande des non véhiculés qui souhaiteraient l'utiliser sur des créneaux spécifiques pour des RDV, sous forme plutôt de taxi. Les jeunes aimeraient aussi bénéficier de solutions pour leurs mobilités en dehors des horaires d'école.

A Vaour, un TAD dont le salarié est payé par la 4C sur ces horaires, propose d'amener les habitants de Vaour vers le marché de Vaour au centre de la commune, tous les jeudis matins, mais est très peu fréquenté (une personne ou moins par semaine). A Penne, un TAD communal propose d'amener les habitants sur un marché le lundi matin, dans le Tarn et Garonne, qui est lui aussi très peu fréquenté.

#### Objectifs stratégiques

Proposer un transport à la demande répondant à un maximum de demandes des habitants.

-lutter contre l'isolement

-améliorer l'offre de santé/social en amenant les personnes sans solutions de mobilité vers ces lieux

#### Descriptif des projets/opérations envisagés

##### Projet 3.1 Faire évoluer le Transport à la Demande

##### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,  
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**Maître d'ouvrage :** 4C

**Coût estimatif :** 40 000€

##### Calendrier prévisionnel :

2023 : ateliers TAD entre élus et techniciens afin de refinir l'offre de TAD grâce à l'étude mobilité réalisé en 2022 sur la 4C et aux entretiens avec les élus communaux réalisés en juin 2022




2024 : lancement du nouveau TAD après validation par le conseil communautaire et l'accord de la modification de la subvention région

##### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région

Partenariat financier : Région



Fiche action spécifique Bourg-Centre / PVD	
Axe 3	Fiche action 3.3
<i>Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services</i>	<b>Projet d'amélioration de l'accès à la gare Cordes-Vindrac et d'amélioration des services proposés sur ce lieu</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans le cadre du projet de la 4C d'amélioration de l'accès à la gare Cordes-Vindrac et d'amélioration des services proposés sur ce lieu, une réflexion est menée depuis fin d'année 2022 autour de la création d'une voie douce, reliant la gare à Cordes sur Ciel, en passant par Les Cabannes. La question des abris vélos sera aussi à évoquer puisque les communes de la 4C ne détiennent que très peu de supports vélos, et aucun abris à vélo. De plus, la commune de Vindrac-Alayrac souhaiterait animer l'intérieur de la gare et réaliser une convention avec les propriétaires de la gare afin de trouver un porteur de projet qui pourrait faire vivre ce lieu. Enfin, l'idée serait d'aménager l'extérieur de la gare pour en faire un PEM, un pôle d'aménagement multimodal, regroupant des aménagements cyclables, un parking covoiturage, des bornes électriques... et tout type d'aménagement développant le service sur cet espace.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Encourager la pratique du vélo  - Mieux connecter la gare à Cordes et Les Cabannes  - Développer des services sur la gare pour les habitants et les visiteurs  - Développer économique le pôle de la gare  Développement le tourisme en développant la gare</p>	
<b>Descriptif des projets/opérations envisagés</b>	
<p><b>Projet 3.3</b> Projet d'amélioration de l'accès à la gare Cordes-Vindrac et d'amélioration des services proposés sur ce lieu : liaison douce, PEM (pôle d'échange multimodal) et projet d'animation de l'intérieur de la gare</p> <hr/> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</p> <hr/> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> 4C et commune de Vindrac-Alayrac</p> <hr/> <p><b>Coût estimatif :</b> à définir</p> <hr/> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p>2023 : étude circulation par un bureau d'étude + réflexion autour du projet de Gare</p> <p>2024 : demande de subventions et démarrage des travaux</p> <hr/> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : Etat, Région, Département, PETR</p> <hr/> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Région, Département, ALVEOPLUS</p>	  

## Fiche action spécifique Bourg-Centre / PVD

### Axe 3

### Fiche action 3.8

*Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services*

### Création d'une maison de santé

#### Présentation de l'action

##### Contexte

La commune de Cordes dispose d'une offre de santé exceptionnelle : 4 médecins généraliste, une pharmacie, 5 infirmières, 4 dentistes, 2 kinés... Afin de préserver cette offre, la commune souhaiterait mettre en place une maison de santé afin d'attirer une nouvelle génération de professionnelle de santé désireuse de travailler sur un même site. Ce projet fait également l'objet d'une demande des infirmières et des kinés souhaitant des locaux plus accessibles et plus grands.

##### Objectifs stratégiques

Conforter et développer l'offre de santé afin d'éviter le désert médical

- Offrir un cadre de travail adapté aux professionnels de santé en poste
- Favoriser le travail multi partenarial
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé pour pallier au déficit observé sur le territoire
- Permettre l'accès aux soins au plus grand nombre à travers un équipement de qualité

**Indicateurs de suivi et évaluation :** - Nombre de professionnels de santé sur le territoire

- Nombre d'actions multi partenariales menées
- Nombre d'installation de professionnels de santé dans le nouvel équipement
- Durée d'exercice des professionnels de santé dans le nouveau bâtiment
- Nombre de consultations réalisées
- Nombre de patients satisfaits

#### Descriptif des projets/opérations envisagés

**Projet 3.8 :** : Construction d'un nouveau bâtiment ou réhabilitation d'un bâtiment en centre-bourg pour accueillir les praticiens dans le cadre de leur projet de santé multi-sites en cours de validation par l'ARS

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**Maître d'ouvrage :** Cordes sur Ciel

**Coût estimatif :** 600 000€

**Calendrier prévisionnel :** A définir


**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat - Région (ARS) - Département

**Partenariat financier :** FEDER - Etat - Région (ARS) -

Département



Fiche action spécifique Bourg-Centre / PVD	
Axe 3	Fiche action 3.9
<i>Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services</i>	Développer une aire de covoiturage sur le Cordais
Présentation de l'action	
Contexte	
Objectifs stratégiques	
<i>Limiter les déplacements individuelles et favoriser les déplacements collectifs</i>	
Descriptif des projets/opérations envisagés	
<p><b>Projet 3.9 : Créer une aire de covoiturage à la sortie de Cordes, direction Albi-Gaillac</b></p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i></p> <p>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</p> <p><b>Maître d'ouvrage : 4C</b></p> <p><b>Coût estimatif : à définir</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel : à définir</b></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><i>Partenariat technique : Etat - Région</i></p> <p><i>Partenariat financier : Etat - Région</i></p>	

**Fiche action spécifique Bourg-Centre / PVD**

**Axe 3**

**Fiche action 3.11**

*Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services*

**Mettre en place une navette pour les trajets gare Cordes, pour les trajets haut-bas de cité, parkings à la cité, pour le dépôt de colis...**

**Présentation de l'action**

**Contexte**

*Plusieurs problématiques seraient liées au besoin de bénéficier d'une navette :*

- Les trajets gare - Cordes pour les habitants comme pour les visiteurs, qui ne sont que très rarement desservis par le LIO
- Les habitants ou visiteurs n'ayant pas accès au petit train en hors saison et souhaitant laisser la voiture en bas, ou enversement les habitants du haut de Cordes souhaitant descendre en bas notamment le jour du marché
- Le portage des médicaments, des repas pour les seniors
- L'acheminements de colis pour les particuliers et les professionnels, pour éviter un nombre important de véhicule en haut de la cité
- Les personnes à mobilité réduite souhaitant aller directement dans la cité et non pas être déposé porte des Ormeaux par le petit train

**Objectifs stratégiques**

*Offrir une liaison touristique confortable et agréable entre les aires de stationnement et les portes de la Cité*

- Inciter au stationnement en bas de Cordes
- Limiter la circulation des voitures dans la Cité

**Descriptif des projets/opérations envisagés**

**Projet 3.11 : Mettre en place une navette pour les trajets gare-Cordes, pour les trajets haut-bas de cité, parkings à la cité, pour le dépôt de colis...**

*Référentiel territorial du Pacte Vert :*

*6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,*

**Maître d'ouvrage : 4C**

**Coût estimatif : à définir**

**Calendrier prévisionnel : à définir**

**Partenaires potentiellement concernés :**

*Partenariat technique : LEADER - Région - Département*

**Partenariat financier : Région - Département**

Annexe 2 : Programme Pluriannuel d'Actions Bourg Centre Cordes sur Ciel

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
	2022	2023	2024	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Maintenir et renforcer l'activité économique en capitalisant sur l'artisanat</b>				
ACTION 1.15 Réaménagement du jardin royal et renaturation de ses abords				3.Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions 4.Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Devenir un véritable territoire d'accueil : rendre l'habitat plus attractif pour les nouveaux arrivants tout en préservant la population actuelle en accompagnant leurs besoins</b>				
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services</b>				
ACTION 3.1 Faire évoluer le Transport à la Demande				6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables 4.Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 3.3 Projet d'amélioration de l'accès à la gare Cordes-Vindrac et d'amélioration des services proposés sur ce lieu				6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.8 Création d'une maison de santé				4.Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 3.9 Développer une aire de covoiturage sur le Cordais				6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 3.11 Mettre en place une navette pour les trajets gare-Cordes, pour les trajets haut-bas de cité, parkings à la cité, pour le dépôt de colis...			A définir	6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Annexe 3 : Programme d'Action 2022-2026 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain de Cordes sur Ciel**

Petites Villes de Demain - Cordes sur Ciel - Les Cabannes - Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Maquette financière

AXE 1

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'Action	Périodes actions	Maître d'ouvrage	Temps agent estimé en nombre de jours à mobiliser sur les dossiers	Montant total estimatif	Cofinancements à solliciter				
							Europe	Etat	Région	Département	Autres
Axe 1 : Maintenir et renforcer l'activité économique en capitalisant sur l'artisanat	1.1	Réaliser et suivre un observatoire des commerces (vacants et occupés)	déc 2022 -2026	4C	100 jours	0,00 €					
	1.2	Proposer des cafés des acteurs économiques mensuels	nov 2022 -déc 2023	4C	24 jours	100,00 €					
	1.3	Travailler sur l'installation de restaurateurs à l'année	avr 2023 - dec 2023	4C	30 jours	0,00 €					
	1.4	Proposer des formations aux acteurs économiques en partenariat avec les chambres consulaires et la Toscane Occitane	avr 2023 - dec 2023	4C	5 jours	à définir					
	1.5	Rédiger un schéma directeur de signalétique (touristique, piétonne, automobile...) et optimiser la signalétique existante	mai 2023 - août 2023	4C	80 jours	à définir					
	1.6	Réaliser, avec un bureau d'étude, un plan de circulation, de déplacement et de stationnement de Cordes sur Ciel à la garde Vindrac	avr 2023 - août 2023	Cordes sur Ciel / Vindrac Aleyrac	15 jours	à définir	LEADER				Banque des territoires
	1.7	Réaliser une Charte Qualité d'Occupation du Domaine Public accompagnée d'un Règlement Local de Publicité co-construit avec les acteurs locaux	mai 2023 - sept 2023	Cordes sur Ciel, Penne OU la 4C	30 jours	à définir		X			
	1.8	Etude archi CAUE suivi d'un aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients et amélioration du mobilier urbain	juin 2023 - juin 2024	Cordes sur Ciel		à définir		FONDS VERTS	X	X	Agence de l'eau
	1.9	Plantation d'arbres sur l'espace public destinés à créer des îlots de fraîcheur (programme un arbre un collégien)	juin 2023 - juin 2024	Cordes sur Ciel		à définir				80%	
	1.10	Optimiser le fonctionnement de l'aire de camping car et restructurer cet espace	janv 2023 - mai 2023	Cordes sur Ciel		27 897,00 €		DETR		X	
	1.11	Réalisation de toilettes publiques à proximité du jardin des paradis (voire au planol et sur les parkings)	janv 2023 - mai 2023	Cordes sur Ciel		100 291,00 €		DETR		X	
	1.12	Déplacement du bureau d'information de l'office de tourisme	avr 2023 - sept 2023	Toscane Occitane							
	1.13	Réaliser une vitrophonie commune à toutes les vitrines vacantes avec un message pour les porteurs de projets (5 vitrines)	juil 2023 - sept 2023	4C	20 jours	1 000,00 €					
	1.14	Accompagnement stratégique du projet "Création d'une Antenne en Pays Cordais du CFC Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique"	mars 2023 - mars 2024	Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique	25 jours	à définir	LEADER		X		
	1.15	Réaménagement du jardin royal et restauration de ses abords	janv 2022 - janv 2024	Cordes sur Ciel		450 000,00 €		FONDS VERTS	X	X	
	1.16	Faire évoluer la fiscalité locale pour inciter la remise sur le marché des locaux vides	2025	Cordes sur Ciel		0,00 €					
	1.17	Refonte des pavés de Cordes par phase	2025	Cordes sur Ciel		à définir					



Petites Villes de Demain - Cordes sur Ciel - Les Cabannes - Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Maquette financière

AXE 2

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'Action	Périodes actions	Maître d'ouvrage	Temps agent estimé en nombre de jours	Montant total estimatif	Cofinancements à solliciter				
							Europe	Etat	Région	Département	Autres
Axe 2 : Devenir un véritable territoire d'accueil : rendre l'habitat plus attractif pour les nouveaux arrivants tout en préservant la population actuelle en	2.1	Réaliser une étude pré opérationnelle OPAH	avril 2023 - oct 2023	4C	30 jours	40 000,00 €		ANAH (50%)			EPF 30%
	2.2	Conventionnement avec l'EPF sur les possibilités de rachat de bâti vacant/mis en péril en vue de curetage / reneturation / création de logement (4 bâtis ciblés)	mai 2023 - mai 2028	Cordes sur Ciel	50 jours	à définir		FONDS VERTS			EPF
	2.3	Réaliser une OPAH	janv 2024 - janv 2027	4C		40 000,00 €		ANAH (50%)			
	2.4	Journée porte ouvertes rencontres et visites investisseurs/bailleurs sociaux et propriétaires	janv-24	Cordes sur Ciel	20 jours	1 000,00 €					
	2.5	Projet d'habitat Les Cabannes	fev 2023 - juil 2024	Les Cabannes	40 jours	à définir		FONDS VERTS			EPF
	2.6	Projet d'habitats et maison des associations ancienne gendarmerie Cordes sur Ciel et projet d'habitat local des infirmières	juil 2023 - 2025	Cordes sur Ciel		à définir		FONDS VERTS / DETR			

Petites Villes de Demain - Cordes sur Ciel - Les Cabannes - Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Maquette financière

AXE 3

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'Action	Périodes actions	Maître d'ouvrage	Temps agent estimé en nombre de jours	Montant total estimatif	Cofinancements à solliciter				
							Europe	Etat	Région	Département	Autres
Axe 3 : Améliorer la qualité de vie en confortant le rôle de centralité Cordes / Les Cabannes et en développant l'offre d'équipements et de services	3.1	Faire évoluer le Transport à la Demande	janv 2023 - janv 2024	4C	15 jours	40 000,00 €			Région (70% du déficit)		
	3.2	Trouver un porteur de projet proposant de la location de vélos électriques	juil 2023 - sept 2023	4C	15 jours	à définir	LEADER				
	3.3	Projet d'amélioration de l'accès à la gare Cordes-Vindrac et d'amélioration des services proposés sur ce lieu	janv 2023 - nov 2024	4C et Vindrac Alayrac	50 jours				X	X	ALVEOLEP LUS.
	3.4	Redéfinition des critères de subventions des associations	nov 2023 - dec 2023	4C	3 jours	0,00 €					
	3.5	Réaliser un équipement pour les jeunes et une aire de jeux pour les enfants ( skate park)	fev 2023 - juil 2023	Cordes sur Ciel	10 jours	55 000,00 €		ANS (60%)		X	
	3.6	Développer le jardin partagé au stade	oct 2023 - fev 2024	Cordes sur Ciel	15 jours	à définir	LEADER	DSIL	X	X	
	3.7	Construction d'une mairie annexe	fev 2023 - sept 2023	Cordes sur Ciel		306 554,00 €		DETR	X	X	
	3.8	Création d'une maison de santé	mers 2023 - mers 2025	Cordes sur Ciel	50 jours	600 000,00 €	FEDER	X	X	X	
	3.9	Développer une aire de couverture sur le Cordais	sept 2023 - fev 2024	4C	20 jours	à définir	LEADER	FONDS VERTS	X	X	
	3.10	Valorisation du patrimoine Cordais Restauration des deux églises de Cordes sur Ciel	mers 2023 - mers 2024	Cordes sur Ciel		à définir	UDAP		X		
	3.11	Mettre en place une navette pour les trajets gare-Cordes, pour les trajets haut-bas de cité, parkings à la cité, pour le dépôt de colis, benne...	2025	4C		à définir	LEADER		X	X	